

## COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT

---

### Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2006

#### ERRATUM

#### **1/ Avis sur le rapport annuel du Préfet de région au Comité:**

##### **Discussion:**

##### **Lire:**

B. LAURENT, de l'UNPI indique qu'en ce qui concerne le parc public, il convient de diminuer la moyenne annuelle de construction pour 2003 (35 477 logements) du nombre des «acquisition-amélioration», soit 4 720 logements, qui n'augmentent ni le nombre de construction, ni le parc immobilier. En ce qui concerne le parc privé, la présentation des prix des loyers laisserait supposer que la baisse régulière du parc locatif privé pourrait créer des tensions sur les prix des loyers, sans reprendre le facteur clé du rapport du CESR, sur la chaîne du logement de 2005, qui voyait dans la fiscalité immobilière la cause de ces tensions et de la diminution du parc locatif. Le voile pudique jeté sur la production de logement privé en Île de France est critiquable et l'attention du Gouvernement n'est pas attirée sur l'urgence à modifier radicalement sa politique pour le logement privé, l'accroissement du parc public par le biais des «acquisition-amélioration», diminuant d'autant le parc privé dont la croissance est stoppée, augmentant la crise du secteur immobilier privé. L'UNPI Ile de France, représentant les propriétaires privés, émet en conséquence un avis défavorable.

##### **au lieu de:**

B. LAURENT, de l'UNPI indique qu'à son avis il faut réduire des achat de réhabilitation de 4000 unités. Il demande également s'il est possible d'avoir des données chiffrées mentionnant la production et les achats pour réhabilitation. Il remarque également, concernant le paragraphe sur les loyers, que le rapport en reprend pas les facteurs clé que joue la fiscalité sur le prix, la construction, l'accession et l'investissement. Le voile pudique jeté sur la production de logement privé en Île de France est critiquable, en ce sens le rapport ne permet pas de de favoriser la production. Le parc public progresse mais en même temps, la production baisse dans le parc privé. Pour toutes ces raisons, l'UNPI émet un avis défavorable sur ce rapport.

#### **2/ Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération (CA) des Hauts de Bièvre:**

##### **Discussion:**

M. NAVALES, UNAFO, souhaite préciser que le FTM de Chatenay Malabry dispose d'une sur-occupation de 20% et non de 200% comme annoncé en séance.